
Extrait du registre des séances de la société populaire et républicaine de Sennecey (Saône-et-Loire) relatant une réunion fraternelle avec une section de l'armée révolutionnaire, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des séances de la société populaire et républicaine de Sennecey (Saône-et-Loire) relatant une réunion fraternelle avec une section de l'armée révolutionnaire, lors de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 56;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38209_t1_0056_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

poste et envoie le procès-verbal d'une réunion fraternelle qui a eu lieu dans son sein avec une section de l'armée révolutionnaire, commandée par le sans-culotte Parein.

Insertion au Bulletin (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Sennecey (2).

La Société populaire de Sennecey, district de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, à la Convention nationale.

Législateurs,

« Le caméléon Capet et Antoinette, ce volcan de tous les crimes, n'existent plus, nous sommes vengés.

« La Montagne sacrée et redoutable s'est fait entendre; les tyrans tremblent et sont étourdis, nous sommes libres.

« Le régime de la liberté et de l'égalité se repose sur la raison et la loi, sur nos cœurs, nos bras et notre reconnaissance.

« Tout est ici Brutus : que vous faut-il de plus pour ce premier bienfait ?

« Nous vous en demandons un second, vous devez nous l'accorder, votre refus serait un crime, vous n'auriez rien fait. Écoutez : restez à votre poste, tel est le vœu des républicains et sans-culottes de la Société populaire de Sennecey.

(*Suivent 36 signatures.*)

Extrait du registre des séances de la Société populaire et républicaine de Sennecey, district de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire (3).

Séance du 2 frimaire, an II de la République une, indivisible et démocratique.

Présidence du citoyen Bonne aîné.

Ce jourd'hui le deux frimaire an second de la République française une, indivisible et démocratique, une section de l'armée révolutionnaire commandée par le sans-culottes Parein, général, Boissay, ordonnateur général, et Marcelin, commissaire du comité de Salut public de la Convention nationale, passant par Sennecey pour se rendre à Ville-Affranchie et y affermir le gouvernement républicain par le châtiment des rebelles et des traîtres, a été accueillie comme la première section de ladite armée qui a passé le treize de brumaire, avec la franchise la plus fraternelle, par les sans-culottes composant la Société populaire de ladite commune.

Après s'être rafraîchie chez tous les citoyens, ladite armée s'est rendue au lieu ordinaire des séances de la Société, et là, dans les doux épanchements de l'amitié la plus sincère, le président et le général ayant fait chacun un discours civique, tous les cœurs se sont épanouis et serrés les uns contre les autres. L'accolade fraternelle a été générale, des chansons patriotiques ont été chantées et, aux acclamations universelles, l'armée a défilé en bon ordre en présence des

autorités constituées, et n'a laissé que des regrets de ne pouvoir les posséder plus longtemps.

Signé sur le registre : BONNE, président; PARCIN, MARCELIN, commissaire du comité de Salut public de la Convention nationale; BOISSAY, ordonnateur de l'armée; RIGAUD, adjoint aux adjudants généraux de l'armée; PASSAUTE, maire; RAYOT, secrétaire de l'état-major; BRESSAUD et LABBÉ, secrétaires de la Société.

En la séance du 4 frimaire, la Société a délibéré qu'extrait du procès-verbal ci-dessus serait adressé à la Convention nationale avec invitation de rester à son poste.

Collationné conforme à l'original :

BONNE aîné, sans-culotte, président; LABBÉ, BAYDERES, BRESSAUD fils, secrétaire.

Les officiers municipaux de la commune de Pont-de-Vaux informèrent la Convention nationale qu'ils ont envoyé au représentant du peuple Javogues, en commission dans le département de Saône-et-Loire, toute l'argenterie que l'usage fanatique qu'en faisaient leurs ci-devant prêtres rendait inutile à la nation. Cet envoi consiste en 50 marcs qu'ils offrent sur l'autel de la patrie, qu'ils défendront jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des officiers municipaux de la commune de Pont-de-Vaux (2).

« Citoyen Président,

« Empressés de se conder les vues bienfaisantes de la Convention nationale, nous avons envoyé au citoyen Javogues, représentant du peuple en commission dans le département de Saône-et-Loire, toute l'argenterie que l'usage fanatique qu'en faisaient nos ci-devant prêtres rendait inutile à la nation. Cet envoi est de 50 marcs pesant. Nous espérons que ce représentant, en accomplissant nos vœux, vous la fera parvenir pour être offerte sur l'autel de la patrie et l'aider à renverser tout ce qui tend à nuire et détruire la République que nous défendons de tout notre pouvoir jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

« Citoyen Président, nous sommes fraternellement,

« Les officiers municipaux de Pont-de-Vaux.
(*Suivent 7 signatures.*)

« Pont-de-Vaux, le 9 frimaire, 2^e année de la République une et indivisible. »

La municipalité de la commune d'Azéables département de la Creuse, envoie à la Convention nationale les procès-verbaux d'une fête champêtre que les citoyens de cette commune ont célébrée dans une forêt solitaire, et au pied d'un

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 33.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 834.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 33.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 811.